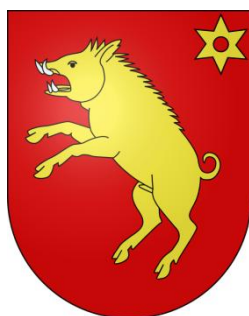


Commune de Ménières



Explicatif pour la gestion des déchets

Par l'édition de cette brochure, le Conseil communal souhaite atteindre les buts suivants :

- Mieux informer la population afin de changer certaines mauvaises habitudes
- Encourager les citoyens à mieux utiliser la déchetterie
- Diminuer les charges financières
- Diminuer le volume des déchets et améliorer le triage afin de recycler ou d'éliminer les ordures dans le respect de l'environnement



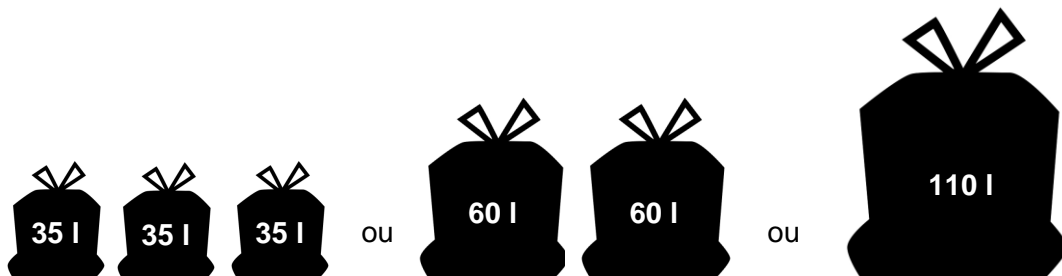
Benne compacteuse



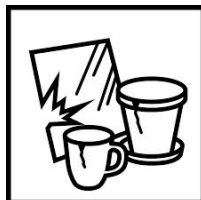
Tout déchet non recyclable, non valorisable ou souillé qui entre dans un sac de 35, 60 ou 110 litres doit être éliminé dans cette benne.

Sont exclus de cette collecte, tous les déchets pouvant être recyclés ou revalorisés dans le système communal ou retournés auprès des fournisseurs et centres agréés.

Attention ne pas mettre plus de 3 sacs de 35l ou 2 de 60l ou 1 de 110l en même temps dans la benne. Risque de blocage



Déchets inertes



Les matières inertes doivent être gérées par les entreprises de construction ou évacuées conformément au permis délivré.

Sont acceptées les petites quantités (jusqu'à 70L= 1 brouette) à la déchetterie, soit :
Céramique, briques, carrelage, tuiles, miroirs.

Ferraille



Vélos, tôles, piquets en acier, treillis, jantes sans pneus, vélomoteurs et tondeuses vidangés

Aluminium et fer blanc



Canettes en alu, feuilles d'aluminium de ménage, emballage de chocolat en aluminium, couvercles de yoghourts, bouteilles aérosol, tubes (sans capuchon), boîtes de conserve

Papiers et cartons



En paquets non ficelés pour les journaux, pliés et vidés pour les cartons.

Aucun sac plein n'est accepté dans la benne.

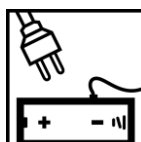
Pas de matières plastiques, berlingots ou autres matières

Verres perdus



Les verres sont à déposer dans la benne à verre, sans bouchon ni capsule.

Appareils électroménagers, électroniques et informatiques



Les machines à café, four à micro-ondes, frigos, congélateurs, robots ménagers, aspirateurs, machines à laver et à sécher le linge, machines à coudre, lave-vaisselle, outillages électriques, postes de radio, TV, appareils informatiques de bureau et de loisirs sont acceptés à la déchetterie.

Les cassettes audio et vidéo doivent être éliminées avec les ordures ménagères.

Huiles usées



Huiles végétales = huiles de ménage

Les huiles minérales ne sont pas reprises à la déchetterie.

Attention : ne pas les verser dans les écoulements !!

Capsules de café / thé



Les capsules composées d'aluminium sont reprises dans le container prévu à cet effet.

Piles et accus



Les piles et accus d'appareils peuvent être retournés à la déchetterie ou dans les magasins.

Les batteries industrielles et des véhicules (par ex. voitures et motos) ne sont pas reprises.

Textiles



Les sacs de vieux vêtements sont récupérés dans le container prévu à cet effet.

Les vêtements, souliers (sauf souliers de ski), draps, etc. en bon état et propres doivent être mis dans un sac plastique fermé.

Bouteilles en PET

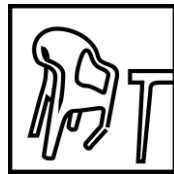


Uniquement les bouteilles avec ce logo

Presser le flacon afin d'en diminuer le volume

Les bouteilles d'huile, vinaigre, shampoing, produit de nettoyage, lessives avec une autre inscription PET doivent être mises dans la benne compacteuse.

Objets encombrants



Mobiliers usagés, matelas, meubles PVC, tapis, jouets de gros volume

Tout objet contenant de la ferraille doit être démonté en vue d'un traitement séparé de déchets. Les meubles, indépendamment de leur volume, seront démontés afin de gagner de la place dans la benne.

Aucun sac ne sera accepté.

Les déchets de balles rondes, sacs d'engrais ne sont pas acceptés.

Branches, déchets verts, gazon



Les déchets de taille (haies, arbres, etc.), branches, attention diamètre inférieur à 8 cm sont collectés en face de l'entrée de la gravière.

Le gazon est collecté chez :

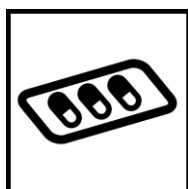
- M. Pascal Robert
- M. Georges Rey
- M. Jean-Michel Corminboeuf

Animaux morts



Les animaux morts doivent être éliminés par incinération en les apportant au centre d'incinération produits carnés à Payerne. (Tél 026 660 36 12)

Médicaments , thermomètres



Les médicaments, sous toutes les formes, ainsi que les thermomètres seront rapportés à votre pharmacien ou à votre droguiste.

Déchets spéciaux



Les déchets spéciaux, vernis, peintures, liquides inflammables, solvants acides et bases, bains et produits pour la photographie, produits chimiques et toxiques, batteries de voitures, etc., seront rapportés aux fournisseurs.

Contrôles

Le Conseil communal effectuera des contrôles conformément au chapitre IV du Règlement du 12 décembre 2013 relatif à la gestion des déchets et prendra, si nécessaire, les mesures mentionnées dans ce dernier en cas d'infractions.

Sont notamment considérées comme infractions :

- le dépôt illicite de déchets sur la voie publique (sacs ou récipients non réglementaires, déchets provenant de l'extérieur de la Commune) ;
- le dépôt de déchets non autorisés sur les lieux de collecte ou ses abords ;
- le dépôt de déchets en dehors des lieux et des horaires fixés ;
- le dépôt de déchets incinérables provenant des ménages ou des entreprises dans les poubelles publiques ;
- l'utilisation illicite ou en dehors des limites fixées de la déchèterie par des usagers non domiciliés dans la Commune ou par des entreprises ou des professionnels.

Questions

En cas de doute ou de question, vous pouvez vous adresser directement au responsable de la déchetterie durant les heures d'ouverture.

Ouverture de la déchetterie

Samedi de 8h30 à 10h00

Benne compacteuse

Du lundi au samedi de 07h00 à 19h00

Dimanche fermé

Objets encombrants

le 2^{ème} samedi du mois